

Johannesburg : la reconnaissance du rôle des entreprises

C'est en décembre 2000 que l'Assemblée générale de l'Onu décida de convier tous les chefs d'État à un sommet, afin de relancer l'engagement pris en faveur du développement durable à Rio : World Summit for Sustainable Development (WSSD), ou sommet mondial sur le Développement durable de Johannesburg (Afrique du Sud), à la fin août 2002.

L'objectif général du sommet était de relancer, au plus haut niveau politique, l'engagement international en faveur du développement durable, d'un partenariat Nord-Sud et d'accélérer la mise en œuvre d'Action 21, le plan adopté à Rio. Des objectifs précis avaient été fixés par Kofi Annan, incluant notamment :

- d'évaluer les progrès accomplis depuis Rio, la définition des principales réalisations, des obstacles et des enseignements tirés ;*
- de relever les nouveaux défis qui sont apparus depuis dix ans et qui ont des incidences sur le développement durable ;*
- de proposer des mesures concrètes à mettre en place, ainsi que les besoins institutionnels et financiers relatifs, et les sources requises pour cet appui ;*
- de rechercher des moyens de renforcer le cadre institutionnel pour la mise en œuvre du développement durable.*

Toutefois, afin de ne pas se disperser et d'arriver à des résultats concrets, Kofi Annan a suggéré de se concentrer sur un plan d'action en dix points :

- 1. Faire fonctionner la mondialisation au service du développement durable.*
- 2. Éliminer la pauvreté et améliorer les moyens d'existence durables dans les zones rurales et urbaines.*

- 3. Modifier les modes de consommation et de production non viables, notamment en multipliant par quatre l'efficacité de l'utilisation de l'énergie au cours des deux ou trois prochaines décennies, en accroissant la responsabilisation des entreprises et en offrant des incitations pour produire de manière moins polluante.**
- 4. Améliorer la santé, en garantissant l'accès à une eau salubre et bon marché, en réduisant le plomb dans l'essence et en améliorant la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments.**
- 5. Fournir un accès à l'énergie et améliorer l'utilisation rationnelle de l'énergie en mettant au point et en employant des technologies à rendement élevé et en utilisant des sources d'énergie renouvelables, ainsi qu'en modifiant les modes de consommation d'énergie non viables .**
- 6. Gérer durablement les écosystèmes et la biodiversité, en traitant les problèmes de la sur-pêche, des pratiques non viables d'exploitation des forêts et de la pollution marine due aux activités terrestres.**
- 7. Améliorer la gestion des ressources en eau douce et développer une distribution plus équitable.**
- 8. Fournir des moyens financiers, par l'augmentation de l'aide publique au développement et des investissements privés, et par le transfert et le partage des éco-technologies.**
- 9. Aider au développement durable de l'Afrique.**
- 10. Renforcer le système de gouvernance internationale.**

AGENDA 21 : UN BON PLAN D'ACTION, UNE MISE EN ŒUVRE DÉFICIENTE

Le bilan de dix ans de mise en place de l'Agenda 21 est mauvais :

- l'environnement mondial s'est encore dégradé et les mesures existantes pour le protéger sont insuffisantes ;
- les efforts pour réduire la pauvreté des pays en développement ont été très limités, et la plupart des habitants de la planète n'ont pas perçu les bénéfices de la mondialisation, qui a parfois accéléré leur paupérisation. Si la richesse globale a augmenté, les inégalités aussi : le PNB par habitant a augmenté de 280 % en Asie, de 63 % en Amérique latine, mais diminué de 17 % en Afrique ! En 1992, 29 % de la population vivait avec moins de 1 \$, chiffre qui était encore de 23 % en 2000, et les deux tiers de la planète vivent avec moins de 2 \$.

Kofi Annan, lui-même, le reconnaît et a analysé les raisons de cet échec : « *Au cours des dix dernières années, les tentatives pour promouvoir le développement humain et freiner la destruction de l'environnement n'ont, en général, pas été efficaces. Des ressources financières trop limitées, un manque de volonté politique, une approche compartimentée et non coordonnée ainsi que la persistance de modes de production et de*

consommation polluants ont contribué à saper les efforts de promotion du développement durable, ou d'un développement suffisamment équilibré entre les besoins économiques et sociaux des personnes, d'une part, et, de l'autre, la capacité des ressources et des écosystèmes terrestres à répondre aux besoins présents et futurs. »

En revanche, tous les acteurs s'accordent pour dire que, en dépit de ces résultats décevants, Action 21 reste un puissant outil et une vision à long terme valable, et cela même si, depuis dix ans, le monde a changé. De nouveaux enjeux et de nouvelles exigences ont été créés par la mondialisation, par la révolution des technologies de l'information et de la communication et par la pandémie du sida. Il n'en reste pas moins que le développement durable demeure, selon Kofi Annan, une alternative viable à l'approche actuelle du *business as usual*.

Plus qu'un lieu pour négocier et renégocier une autre série de beaux principes... qui restent inappliqués, le sommet avait donc pour ambition de trouver les moyens d'une réelle mise en œuvre du développement durable, et d'être le forum du partenariat entre les différents secteurs de la société pour mettre au point des programmes d'action et des projets aux objectifs réalisables en un temps réaliste.

LES RÉSULTATS DE JOHANNESBURG : LE VERRE À MOITIÉ PLEIN OU À MOITIÉ VIDE ?

En arrivant à Johannesburg, l'agenda des négociateurs semblait clair : on ne renégocierait pas les principes de Rio et l'Agenda 21, ni les acquis de la conférence de Doha sur le commerce et ceux de la conférence de Monterrey sur l'aide au développement. Johannesburg devait trouver les moyens de la mise en œuvre du développement durable, en particulier grâce au partenariats de type II.

Pourtant, Johannesburg aura été marqué par de grandes difficultés dans les négociations qui auront duré jusqu'au dernier moment, en particulier parce que, contrairement à ce qui était annoncé, les principes de Rio ont été remis en cause pendant tout le début du sommet... On comprend mieux alors la satisfaction exprimée par J. Chirac, lors de sa conférence de presse, sur place : « *Johannesburg a permis de confirmer, au niveau des chefs d'État, les principes de Rio qui sont ainsi devenus une référence universelle* ».

Quant aux résultats de ce sommet, ils sont contrastés et contestés. Les grandes ONG ont parlé, à propos du Plan d'action, d'échec misérable, de mots creux, de vagues aspirations sans objectifs chiffrés et sans agenda de mise en œuvre. Du côté de l'Onu, on est plus modéré et Jacqueline Aloisi de Larderel, directrice de la section industrie du PNUE, admet un demi-succès. D'autres, comme Michel Mousel, président du Comité français pour le sommet, avouaient, après coup, leur soulagement, tant le risque d'un échec total était important, avant que s'ouvrent les négociations. Enfin, si la plupart des observateurs s'accordaient pour saluer les avancées sur l'accès à l'eau et à l'assainissement, les

déclarations d'intention du Canada et de la Russie pour ratifier le protocole de Kyoto, ils ont tous regretté le manque d'objectifs sur les énergies renouvelables...

Parmi les avancées notables, J. Aloisi de Larderel souligne le chapitre 3 du Plan d'action, « *Changer les modes de production et de consommation non durables* », qui encourage les pays développés à prendre le leadership tout en faisant bénéficier les autres pays de leurs avancées, initie un programme sur dix ans, rappelle l'intérêt de l'analyse « cycle de vie » des produits et confirme le principe « pollueur payeur ».

LA RECONNAISSANCE DU RÔLE DU BUSINESS DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

C'est d'abord l'Onu qui a reconnu l'importance des entreprises dans le développement durable... Ainsi, lors de son intervention au *Business Day*, le 1^{er} septembre 2002, Kofi Annan a avoué sa frustration devant la lenteur des décisions gouvernementales et demandé au *business* de prendre des initiatives sans tarder... sans attendre que des lois soient promulguées, afin d'aider le développement des pays les plus pauvres et de protéger l'environnement : « *Nous réalisons que c'est seulement en mobilisant le secteur privé que nous ferons des progrès significatifs. Le sommet de Johannesburg est une occasion historique pour fédérer les règles des entreprises et du développement durable. Les problèmes environnementaux et sociaux ne peuvent être résolus qu'en mobilisant les entreprises privées, car les gouvernements ne peuvent agir seuls. La situation peut s'améliorer si vous faites les bons choix. Si ce n'est pas le cas, la jeune génération fera pression sur les gouvernements pour réguler plus l'économie.* »

Il a également demandé aux ONG, très critiques, de comprendre que les Nations-unies ne peuvent pas faire leur travail sans les entreprises, car elles sont un partenaire clé, celui qui a l'argent, la capacité de gestion et la technologie : « *Ce sont les entreprises qui, selon la façon dont elles travaillent, peuvent mettre en application ce qui a été décidé ici. On leur demande de continuer à faire leurs affaires, mais autrement : elles doivent être sensibles à l'environnement, à l'équilibre essentiel entre le développement et l'environnement. On cherche à les engager pour les guider et les pousser dans la bonne direction.* »

Enfin, Nitin Desai, secrétaire général du sommet a défini les deux défis principaux : « *À moyen terme, pour 2015, il faut se débarrasser du problème de la pauvreté qui ne peut être résolu que par l'accès à l'eau, à l'électricité. À plus long terme, en 2050, il a proposé la réduction de notre consommation : nous serons 3,5 milliards d'habitants supplémentaires. Nous ne pourrons plus consommer autant que maintenant. Les entreprises ne doivent pas seulement être des lobbies. Elles doivent relever ces défis.* »

DES ONG TOUJOURS CRITIQUES

Parmi les grandes ONG environnementales occidentales, comme Greenpeace ou Friends of the Earth, la responsabilité sociale des entreprises était l'une des trois priorités du Sommet. Elles ont beaucoup œuvré pour que le texte final du Plan d'action reprenne dans son chapitre 3, un engagement¹ sur la CSR qui, au final, ne les satisfait qu'à moitié. Elles voulaient obtenir un engagement pour la tenue d'une conférence, après Jo'burg, sur la mise en place d'un cadre juridique international sur la CSR. En définitive, le texte et son interprétation font référence aux cadres déjà existants, c'est-à-dire à des cadres volontaires comme les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales, le *Global Compact* et la *Global Reporting Initiative*.

Même si elles n'ont pas obtenu entière satisfaction, elles vont continuer à mettre la pression sur cet objectif, en demandant la tenue d'une conférence en 2003, pour la mise en place d'un cadre réglementaire international, alors que les représentants du *business* estiment que c'est à chaque entreprise, à chaque secteur économique, de fixer ses propres standards et de rapporter sur ses impacts sociaux et environnementaux de la façon la plus honnête et la plus transparente possible.

Comme le dit Claude Fussler du WBCSD, ces grandes ONG occidentales sont des « *marchands de colère* »... mais, une fois les lumières du sommet éteintes, il reste confiant sur le développement de partenariats entreprises / ONG. Des ONG qui y sont, de plus en plus favorables. De ce point de vue, le temps fort qui restera de Johannesburg sera la conférence de presse commune des deux ennemis, Greenpeace et le WBCSD : voir le directeur politique de Greenpeace, Rémi Parmentier, et le président du WBCSD, Bjorn Stigsson, côte à côte, lire un appel solennel aux gouvernements pour aller au-delà du Protocole de Kyoto... alors que le réchauffement climatique avait été « diplomatiquement » écarté des priorités du sommet (car fâchant trop !) était un symbole des changements de mentalité qui se sont opérés depuis dix ans.

LE DISPOSITIF DES ENTREPRISES À JOHANNESBURG

Les entreprises se sont fortement mobilisées, à travers le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) regroupant 160 multinationales représentant 10 à 15 % du CA mondial, et l'International Chamber of Commerce (ICC), qui ont créé le Business Action for Sustainable Development (BASD), outil de représentation du *business* à Jo'burg. L'objectif du BASD était de collecter des exemples d'entreprise qui ont mis en place des stratégies de développement durable, en particulier lorsqu'elles incluent des partenariats avec des institutions publiques, des collectivités locales, des ONG, etc. Un site Internet, www.basd-action.net, a été créé pour faire connaître ces initiatives. D'autre part, le BASD a soutenu un certain nombre d'événements préparant le sommet de Johannesburg, ainsi que le sommet lui-même, à travers

-
1. « *Actively promote corporate responsibility and accountability, based on Rio Principles, including through the full development and effective implementation of intergovernmental agreements and measures, international initiatives and public-private partnerships, appropriate national regulations, and continuous improvement in corporate practices in all countries* ».

l'organisation, le 1^{er} septembre, du *Business Day*, spécialement consacré au rôle des entreprises dans le développement durable, qui a réuni 700 personnes, dont 100 P-DG, et une exhibition virtuelle et physique sur la contribution des entreprises au développement durable.

Enfin, le WBCSD a publié un livre², sorte de *vade-mecum* du développement durable pour l'entrepreneur, écrit par des entrepreneurs et basé sur des exemples concrets.

LES MESSAGES DU *BUSINESS* À JOHANNESBURG

À la fin du sommet de Johannesburg, le BASD, représentant des entreprises, a publié ses conclusions. Voici un résumé des principaux messages du *business*.

Sur la gouvernance

Les entreprises ont besoin d'un environnement réglementaire bien défini et respecté pour se développer. Le *business* demande un cadre décisionnel clair, équitable et prévisible pour réaliser des investissements de long terme, car les pays où la réglementation est laxiste présentent des risques pour les investissements.

Construire et renforcer la capacité des gouvernements nationaux et locaux de développer, mettre en œuvre, faire respecter les cadres de régulation la principale priorité : c'est essentiel pour les entrepreneurs locaux, les bonnes pratiques des entreprises et l'investissement étranger. Un bon développement des affaires nécessite des règles claires, prévisibles, bien respectées, l'absence de corruption, un système judiciaire indépendant, des systèmes protégeant la propriété privée et des institutions fortes.

Sur la CSR

À l'avenir, la CSR sera au centre du management des entreprises, avec l'approche *Triple Bottom Line* et le *reporting*.

Le texte du Plan d'action demande de promouvoir la CSR, à travers le développement et la mise en œuvre d'accords intergouvernementaux. Ce texte se réfère à des accords existants et n'est pas un appel à un nouveau cadre international.

Les entreprises sont déjà soumises à des lois nationales (où qu'elles opèrent), à la surveillance des consommateurs, investisseurs, employés, communautés – quelle que soit leur taille, ou leur nationalité. Les entreprises se réfèrent aussi à de nombreux codes et Principes directeurs internationaux (*Global Compact*, Principes directeurs de l'OCDE, d'autres encore sur la corruption, les aspects sociaux, la transparence...). Elles sont

2. WBCSD, *Walking the Talk - The business case for sustainable development*, Greenleaf, John Stuart.

également tenues par leurs propres codes et chartes volontaires (que ce soit au niveau national, sectoriel, ou international). Enfin, il existe une série d'indicateurs et de normes pour suivre et connaître les pratiques des entreprises (au-delà d'Internet, des publications, de l'information aux consommateurs, etc.) :

- la *Global Reporting Initiative* ;
- les nouveaux standards ISO ;
- les vingt-deux rapports sectoriels sur les pratiques durables des industries, réalisées par le PNUE et les entreprises, qui ont tous été réalisés avec le concours des parties prenantes ;
- sur le commerce et la finance.

Le challenge de la mondialisation et du développement durable, à travers les accords de Doha (OMC), de Monterrey (financement de l'aide publique) et de Johannesburg, est d'arriver à ce que les marchés fonctionnent au bénéfice de tout le monde et d'améliorer la qualité de la vie au niveau mondial. Le *business* supporte ainsi la réaffirmation du sommet de Johannesburg des objectifs de la déclaration du Millenium.

En revanche, le *business* ne supporte pas les subventions « perverses » qui entraînent des distorsions de concurrence.

Sur la production et la consommation durables

Le *business* applaudit à l'approche de N. Desai – la réduction de la pauvreté d'ici 2015 doit être couplée avec des objectifs de long terme d'arriver à une production et consommation durables d'ici 2050 – car elle représente un cadre de régulation sur le long terme, les investissements devant être renforcés dans l'innovation technologique et le découplage de la croissance économique et des impacts environnements et sociaux négatifs. Il est important que les gouvernements aident aussi à l'établissement de marchés orientés vers la production et la consommation durables et qu'ils aident à la prise de conscience à tous les niveaux de la société. C'est un des sujets de partenariat les plus fondamentaux.

Le challenge des multinationales reste de démontrer les bénéfices de cette approche pour encourager les PME à adopter le développement durable. Elles ont besoin, pour cela, de signaux clairs en provenance du marché.

DES PAROLES À L'ACTION

C. Fussler reconnaît que « *le discours des entreprises à Johannesburg est celui de l'aile progressiste du business et que beaucoup d'entreprises n'entendent toujours pas les demandes de la société civile et ne comprennent pas la nécessité d'aller vers le développement durable* ». Toutefois, à l'issue du sommet, le bilan du *business* est, selon lui,

plutôt satisfaisant : « *les entreprises ont pu montrer leur engagement et ce qu'elles pouvaient faire pour un développement durable, tout en réfutant les critiques des ONG qui les accusaient de vouloir pirater le sommet.* »

Enfin, pour l'après Johannesburg, Mark Moody-Stuart, ancien président de Shell et président du BASD, a rappelé qu'il incombait principalement au *business* de délivrer les engagements du Sommet et que l'état d'esprit des entreprises, en quittant Jo'burg, pouvait être résumé par les paroles d'une chanson d'Elvis Presley « *A little less conversation, a little more action* (un peu moins de paroles, un peu plus d'action) ».

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LE MARCHÉ : LES CLÉS DU WBCSD

1. L'innovation. Toutes les entreprises doivent innover pour survivre et prospérer, mais le processus d'innovation doit prendre désormais en compte l'intérêt du public, ou bien il court le risque d'être rejeté.
2. L'éco-efficacité. Pour créer plus de valeur avec moins d'impact.
3. Le passage du dialogue avec les *stakeholders* aux partenariats de progrès. Selon le WBCSD, il est désormais possible d'aller au-delà du « parler ensemble » pour arriver à l'« agir ensemble », dans des partenariats construits sur des buts communs, sur la capacité à trouver des compromis et à partager les bénéfices.
4. L'information du consommateur. Les entreprises et les autres *stakeholders* peuvent utiliser les médias et la publicité pour faire passer des messages sur le développement durable et encourager ainsi une nouvelle façon de consommer.
5. L'amélioration du cadre réglementaire. Les marchés dépendent de la stabilité et de l'incitation des cadres mis en place par les pouvoirs publics.
6. L'internalisation des coûts. Le marché a besoin de signaux prix précis pour que les ressources naturelles ne soient pas gaspillées et pour qu'il prenne en compte les coûts environnementaux et sociaux dans le prix des biens et des services. Les mécanismes de crédits d'émission, par exemple, peuvent encourager le marché à améliorer sa performance environnementale.
7. Faire que le marché bénéficie à tout le monde. La pauvreté est l'un des obstacles majeurs pour arriver au développement durable par les mécanismes du marché. Les entreprises peuvent apporter leur contribution dans des domaines comme la santé, l'eau, l'alimentation, l'électricité, l'éducation, le logement, etc.

PARTENARIATS DE TYPE II : METTRE EN ŒUVRE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les propositions de partenariats de type II³ font partie des trois grands résultats qui étaient attendus du Sommet de Johannesburg. Ces partenariats de type II sont censés

-
3. Les programmes de mise en œuvre des gouvernements sont appelés les « résultats de type I », et les partenariats, réunissant États, entreprises, ONG et syndicats, les « résultats de type II ».

apporter une solution au problème qui se pose lors de toutes les conférences internationales : comment être sûr que les engagements et les bonnes intentions exprimées seront bien traduits en actions concrètes, en répondant aux questions « qui fait quoi ? où ? avec quels moyens ? ». Pour autant, ces partenariats ne doivent devenir en aucun cas un substitut aux engagements des gouvernements, mais en être des compléments : ils pourront aider à trouver des ressources additionnelles et à « *changer la qualité de la mise en œuvre* ».

Par exemple, les États peuvent décider de préserver l'environnement marin et les réserves halieutiques. Mais, le problème, après avoir pris cette décision, est : comment l'appliquer ? Emil Salim, président du Comité de préparation de Jo'burg, explique ainsi la nécessité de l'implication de tous les acteurs pour résoudre les problèmes du développement durable : « *Développer une pêche durable, par exemple, demande l'implication aussi bien de biologistes marins, que des marins pêcheurs et des structures qui peuvent financer le projet : c'est un package global.* »

LES PRINCIPES DIRECTEURS DES PARTENARIATS DE TYPE II

1. Les partenariats de type II doivent aider à mettre en œuvre l'Agenda 21 et les objectifs de la Déclaration du Millénaire (pour réduire la pauvreté d'ici 2015).
2. Ils doivent être complémentaires aux mises en œuvre de type I et ne pas se substituer aux actions des gouvernements.
3. Ils doivent être « volontaires ».
4. Ils doivent être de nature participative, de telle façon que leur maîtrise soit bien partagée entre tous les partenaires (cf. le problème du *driving seat* : qui est dans le siège du conducteur ?).
5. Ils doivent être nouveaux. Si ce sont des actions déjà en cours, il doit être démontré une réelle plus-value dans le contexte du sommet (plus de partenaires, réplique ou extension dans une autre région géographique, accroissement des ressources financières...).
6. Ils doivent intégrer la triple approche du développement durable : économique, sociale, environnementale.
7. Ils doivent avoir une dimension internationale.
8. Ils doivent présenter un véritable engagement avec des objectifs clairs, des cibles bien déterminées, un planning de mise en œuvre. Les sources de financement, disponibles ou attendues, doivent être identifiées de façon précise.
9. Ils doivent avoir défini des règles internes de contrôle de leur mise en œuvre. La commission du Développement durable de l'Onu devant créer un forum pour suivre leur réalisation.

Selon le secrétariat du sommet, 300 propositions de partenariat de type II lui ont été adressées et 228 ont été retenues, après que leur conformité aux « principes directeurs » définis lors de la Prepcom IV à Bali, ait été vérifiée. La plupart de ces partenariats sont des initiatives de coopération Nord-Sud : 59 soumis par des gouvernements, 19 par des organisations intergouvernementales et le reste par des ONG, des centres de recherche scientifique, des collectivités locales, ou des entreprises. Leur montant total était

estimé, à la mi-septembre 2002, à 235 M de \$, ce chiffre n'étant pas définitif, car beaucoup de partenariats présentés faisaient mention de l'engagement financier des partenaires... sans préciser le montant de cet engagement !

Bien des observateurs, déçus des résultats du Sommet de Johannesburg, ont dit que « *la montagne avait accouché d'une souris* ». Cela semble particulièrement vrai, concernant ces partenariats de type II qui, selon l'Onu, devaient être « LA » solution aux problèmes rencontrés, depuis dix ans, pour mettre en œuvre le développement durable. Tout d'abord, le montant total de leurs engagements financiers reste très faible par rapport aux enjeux mondiaux du développement durable. D'autant que beaucoup de ceux présentés à Johannesburg seraient en fait des type I recyclés, en dernière minute, en type II, en y joignant quelques partenaires. Ainsi, seulement une partie des sommes engagées dans les type II serait de l'argent nouveau pour le développement durable, le reste étant de l'Aide publique au développement qui était déjà « dans les tuyaux ».

Les type II ont également déçu par leur côté improvisé. C. Fussler les traite de « *travail bâclé, d'effet d'annonce, de gimmick du sommet* ». En fait, cette idée des partenariats n'a émergé, selon lui, que début 2002, entre les Prepcom II et III, ce que confirme Pierre Castella, de l'association Solagral, assurant qu'« *ils ont été alors poussés en avant par les Américains qui ne voulaient surtout pas d'engagements multilatéraux contraignants, seulement des initiatives volontaires* ».

Mais comme le dit C. Fussler, il ne faudrait pas, pour autant, « *jeter le bébé avec l'eau du bain* ». En effet, selon le représentant des entreprises, « *les partenariats sont le meilleur moyen de résoudre les problèmes systémiques posés par le développement durable. C'est seulement en réunissant les différents acteurs impliqués dans un problème, que l'on peut trouver des solutions durables, à condition de respecter les règles du parfait partenariat : équité dans les décisions, consensus, complémentarité des acteurs...* ». Claude Fussler milite d'autant plus pour les partenariats qu'il lui semble que c'est aussi le moyen de créer des synergies entre fonds publics (APD) et investissements privés, les premiers devant servir à catalyser les seconds, en aidant à créer le cadre local de bonne gouvernance qui diminuera le risque de « coûts inattendus ».

Bien sûr, du côté des ONG, on est moins enthousiaste. Laura Morosini, des Amis de la Terre, ne voit pas bien « *ce que les type II apportent de nouveau, puisque l'APD sert déjà souvent, selon elle, à sécuriser les investissements privés* ». Certains spécialistes vont jusqu'à dire que l'APD bilatérale sert plus à créer des marchés pour les entreprises du pays donateur qu'à répondre aux besoins des pays récepteurs !

FLORILÈGE DE TYPE II

On trouve de tout dans ces initiatives : depuis celle intitulée « Remettre à neuf les bicyclettes », présentée par l'association Vélo Mondial qui se propose de récupérer de vieux vélos en Europe et aux États-Unis (100 000 / an sur cinq ans) pour les remettre à neuf et les vendre en Afrique, jusqu'à des initiatives majeures comme celle de l'Europe sur l'eau, « *Water for Life* », qui veut contribuer à atteindre les objectifs du millénaire (réduire de moitié

la population mondiale n'ayant pas accès à l'eau et à l'assainissement), en Afrique et en Asie, en passant par la création d'un fonds de 1 Md de rands (100 M d'euros), pour l'énergie en Afrique, présenté par la société sud-africaine d'électricité, Eskom.

Dans le rapport *Investing for Sustainable Development*, les experts du WBCSD rappellent que, même si l'APD arrivait au niveau promis depuis Rio, (0,7 % du PIB, ce qui est loin d'être le cas), on n'attendrait pas, pour autant, les objectifs du millénaire : réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015. Mais si le Foreign Direct Investment (FDI), absolument nécessaire à cet objectif, a quadruplé en 10 ans... il s'est « malheureusement » concentré à 80 % dans une dizaine de pays en voie de développement, entre autres, la Chine, le Brésil, le Mexique, Singapour... L'Afrique, elle, ne représente que 0,3 % du FDI ! Les partenariats de type II pourraient donc créer, dans le meilleur des cas, les conditions nécessaires pour que les entreprises investissent dans les pays moins avancés.

Mais, dans le pire des cas, « les type II, qui n'ont pas de cadre précis, pas de contrôle, pas de système d'évaluation, représenteraient, selon Yannick Jadot, directeur des campagnes de Greenpeace France, une privatisation, sur une base volontaire, de l'environnement ». Ils iraient, selon lui, dans le sens de ce qui se passe déjà dans les pays du Sud qui ont largement défiscalisé les investissements étrangers, en créant des zones franches où les entreprises ne respectent même pas les normes sociales et environnementales minimums.

M. Mousel est moins critique : « On n'est pas dans le vide, puisque la Commission du Développement durable de l'Onu est chargée de suivre ces partenariats de type II. C'est à elle de définir, maintenant, son propre cahier des charges, les moyens nécessaires au contrôle effectif. »

Comme le dit l'Onu, les type II sont un processus en marche, dont Johannesburg n'était que le début. Selon ce que les uns et les autres vont en faire, ce processus pourra soit représenter une réelle avancée, soit s'enliser dans les sables.

COMMENT METTRE EN PLACE DES PARTENARIATS DE TYPE II QUI MARCHENT ?

Le 18 avril 2002, le Business Partners for Development (BPD) a présenté, à Londres, le rapport *Putting Partnering to work* (Mettre le partenariat en œuvre) qui tire les leçons de partenariats tripartites (entreprises, État, ONG) dans trente projets initiés dans vingt pays : bénéfices potentiels, liste des conditions nécessaires à leur mise en place, outils à développer pour des partenariats qui fonctionnent, recommandations opérationnelles. Ce rapport est l'aboutissement d'un programme mis en place en 1998, impliquant cent vingt entreprises multinationales, ONG et agences gouvernementales, pour étudier, soutenir et promouvoir des exemples de ce type de partenariats.

Les projets ont été sélectionnés par les quatre groupes spécialisés autour d'une industrie (pétrole, gaz, mines, eau et assainissement) ou d'un thème précis (développement de la jeunesse et sécurité routière) qui composent le BPD. Enfin, celui-ci a été financé par la Banque mondiale, le secrétariat d'État britannique au développement et les entreprises.

Les partenariats du BPD ont cherché à résoudre des problèmes sociaux complexes et demeurés insolubles jusque-là. En fait, les projets pilotes montrent que les partenariats tri-sectoriels existent souvent, précisément parce que les approches adoptées auparavant n'ont pas donné les résultats escomptés.

Will Day, directeur de Care UK, impliquée dans le BPD, reconnaissait, lors de la présentation du rapport, les bénéfices de ces partenariats : « Cette approche peut apporter aux régions les plus pauvres, la performance et la meilleure technologie du secteur privé, tout en facilitant la mise en œuvre de programmes sociaux et environnementaux... ». Quant à Manoj Pol, District Magistrate du Murshidabad au Bengale Ouest (Inde), partie prenante d'un partenariat concernant un projet d'ouverture d'une mine de charbon, il se félicitait : « Les mines de charbon et les communautés qu'elles affectent ont souvent des relations difficiles. Le partenariat tripartite avec ses objectifs clairement affichés, a aidé à renverser une situation, qui, il y a encore un an, était préoccupante, avec de hauts niveaux d'insatisfaction locale et réussi à rétablir la confiance et poser les fondements de la future collaboration entre l'entreprise, les communautés locales et le gouvernement ».

Toutefois, Michel Warner qui coordonnait les projets Ressources naturelles reconnaissait les limites de ces partenariats : « Les tensions religieuses ou ethniques trop fortes, qui peuvent les rendre inopérants », ou encore « les projets qui seraient vus uniquement comme "philanthropiques" de la part des managers de terrain qui sont surtout préoccupés par la rentabilité, et qui ne recevraient pas alors l'engagement nécessaire, ni la persévérance suffisante pour dépasser les hauts et les bas inhérents à leur mise en œuvre, pour les mener à leur terme. »

POUR ALLER PLUS LOIN

Site officiel de Johannesburg : www.johannesburgsummit.org/

Contenu du sommet en français : www.un.org/french/events/wssd/coverage/

Site portail en français (géré par Agora 21) : www.sommetjohannesburg.org/

Business Action for Sustainable Development (site du *business* à Johannesburg) : www.basd-action.net/

L'expérience du BPD sur les partenariats tripartites : www.bpdweb.org/